



**Décisions et résolutions adoptées
à la 140^e session du Conseil
international du Café**

13, 14 et 16 octobre 2025

Ouverture de la 140 ^e session du Conseil.....	2
Point 1 : Ordre du jour provisoire.....	3
Point 2 : Admission d'observateurs.....	3
Point 3 : Voix.....	4
Point 4 : Politiques nationales en matière de café	4
Point 5 : Rapport des réunions des comités et autres organes	8
Point 6 : Questions financières et administratives.....	10
Point 7 : Accord international de 2022 sur le Café	13
Point 8 : Réunions futures.....	15
Point 9 : Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché	16
Point 10 : Durabilité et partenariats	19
Point 11 : Bureaux et comités.....	23
Point 12 : Pouvoirs	25
Point 13 : Questions diverses.....	25
Séance de clôture	25

Ouverture de la 140^e session du Conseil

1. M. Tom Fabozzi de l'UE-Irlande a présidé la 140^e session du Conseil international du Café, qui s'est tenue à San Pedro Sula, Honduras, les 13, 14 et 16 octobre 2025.
2. La Dr Laura Elena Suazo, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Honduras, a prononcé son discours d'ouverture, qui a ensuite été publié sous le numéro de document [ICC-140-5](#).
3. M. Maximiliano Alonso, représentant de la Banque de développement d'Amérique latine et des Caraïbes (CAF), s'est déclaré honoré de participer à la 140^e session du Conseil international du café et au 7^e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux. Il a souligné l'engagement commun de la CAF pour un secteur du café qui génère du bien-être, de la cohésion territoriale et des opportunités pour des millions de familles productrices en Amérique latine, dans les Caraïbes et dans le monde. Il a remercié la présidente Xiomara Castro, les autorités nationales, les parties prenantes du café, les organisations internationales et l'Organisation internationale du café (OIC) pour leur dévouement et leur coopération. M. Alonso a avancé que le café n'était pas seulement un produit de consommation quotidienne, mais un atout stratégique, un symbole d'identité culturelle et un moteur de cohésion sociale et territoriale, qui soutient plus de 12,5 millions de familles dans le monde. Évoquant des difficultés comme les faibles revenus, la volatilité des prix, le vieillissement de la main-d'œuvre rurale et les pressions environnementales, il a présenté la stratégie de prospérité agricole de la CAF, qui vise à mobiliser 8,5 milliards de dollars d'ici 2030, tout en décrivant trois lignes d'action : une stratégie mondiale pour des économies rurales inclusives et durables, une initiative régionale pour le café d'Amérique centrale en partenariat avec l'OIC, la FAO, le FIDA et l'IICA, et un soutien national au Honduras, comprenant des opérations souveraines, une coopération technique et des projets axés sur le genre. Il a conclu en réaffirmant l'engagement de la banque à apporter un soutien technique, financier et basé sur les connaissances pour transformer la réalité des producteurs de café et bâtir un avenir plus juste et durable pour les régions productrices de café.
4. M. Gunther Beger, représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), a prononcé un discours publié par la suite sous le numéro de document [ICC-140-6](#).
5. La Dr Vanúsia Nogueira, Directrice exécutive de l'OIC, a pris la parole pour son discours d'ouverture, qui a ensuite été publié sous le numéro de document [ICC-140-7](#).
6. Le Président du Conseil a prononcé son discours d'ouverture, qui a ensuite été publié sous le numéro de document [ICC-140-8](#).

7. Mme Iris Xiomara Castro, Présidente du Honduras, a prononcé son discours d'ouverture publié par la suite sous le numéro de document [ICC-140-9](#).

8. Le délégué du Honduras a exprimé sa gratitude envers la direction et le personnel de l'OIC pour le travail accompli pour préparer la 140^e session du Conseil. Il a indiqué que le Gouvernement hondurien avait déployé des efforts importants pour assurer un séjour agréable à tous les participants et les a remerciés d'avoir accepté le Honduras comme pays hôte. Au nom de son Gouvernement et de la population du Honduras, il exprimé sa reconnaissance pour leur présence et leur gentillesse, soulignant l'hospitalité et la gratitude de ses compatriotes.

9. La Cheffe des opérations a informé le Conseil que, conformément au paragraphe 4 de l'article 11 de l'Accord de 2007, le quorum pour la tenue de la 140^e session du Conseil international du Café avait été atteint.¹

Point 1 : Ordre du jour provisoire

10. À la suite d'une proposition présentée par le Président du Conseil, les Membres ont convenu de commencer par les points de l'ordre du jour qui ne nécessitaient pas une décision du Conseil, sans affecter le contenu des sujets à discuter.

11. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [ICC-140-0 Rev. 2](#).

Point 2 : Admission d'observateurs

12. Le Président du Conseil a présenté le document [ICC-140-2](#), contenant la liste des observateurs invités à la 140^e session du Conseil. Il a confirmé la présence des représentants de l'Organisation interafricaine du café (OIAF), de la Banque interaméricaine de développement, du Centre du commerce international (ITC), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Agence des Cafés Robusta d'Afrique et de Madagascar (ACRAM), de l'All Japan Coffee Association (AJCA), de l'Alliance Bioversity International – CIAT, de Conservation International (CI), de la Plateforme

¹ Les questions exigeant des décisions du Conseil n'ont été abordées que le mardi 14 octobre 2025, lorsque le quorum pour la 140^e session du Conseil international du café a été atteint.

mondiale du café (GCP), de l'International Women's Coffee Alliance (IWCA), de PROMECAFE, de l'Association des Cafés de Spécialité (SCA) et de World Coffee Research. Pour finir, il a précisé que les discussions sur les questions financières et administratives seraient réservées aux Membres uniquement.

13. Le Conseil a approuvé le document [ICC-140-2](#) concernant l'admission des observateurs.

Point 3 : Voix

Point 3.1 : Redistribution des voix pour la 140^e session du Conseil pour l'année caféière 2024/25

14. La Cheffe des opérations a présenté le document [ICC-140-1 Rev. 2](#) dans lequel est indiquée la redistribution des voix au Conseil pour l'année caféière 2024/25 au 14 octobre 2025, calculée sur la base des données statistiques contenues dans le document [ED-2469/24](#) et conformément aux articles 12 et 21 de l'Accord international de 2007 sur le Café. Elle a expliqué les tableaux 1, 2, 3 et 4 et a rappelé aux personnes présentes que seuls les Membres de l'Accord international de 2007 sur le Café qui avaient payé leurs contributions avaient le droit de voter pendant le Conseil.

15. Le Conseil a approuvé le document [ICC-140-1 Rev. 2](#) sur la redistribution des voix pour l'année caféière 2024/25.

Point 4 : Politiques nationales en matière de café

16. Mme Luiza Mantiça Kreimeier du Brésil a exposé les activités menées dans le cadre du programme « *Café Produtor de Água* » (« *Café producteur d'eau* »), dirigé par le Conseil national du café (*Conselho Nacional do Café- CNC*) du Brésil. Elle a expliqué que l'initiative, fruit d'un large partenariat entre des parties prenantes publiques et privées au Brésil, était axée sur la préservation des ressources en eau, la revitalisation des sources et la protection des forêts riveraines. Elle a également indiqué que le programme avait été conçu pour promouvoir la conservation des sols et de l'eau, assurer la disponibilité de l'eau dans les zones rurales et urbaines et améliorer les revenus des agriculteurs, et qu'il s'était récemment étendu de l'État du Minas Gerais à l'Espírito Santo. Une vidéo présentant le programme a été diffusée.

17. Un autre délégué du Brésil a souligné que le programme avait été instauré grâce aux contacts développés lors de réunions de l'OIC et a réitéré la volonté du CNC et des coopératives brésiliennes de travailler avec d'autres pays et d'assister ceux qui souhaitaient développer des initiatives similaires.

18. M. Germán Bahamón, de Colombie, a exprimé sa gratitude envers le pays hôte et l'OIC pour leur soutien et leur hospitalité et a livré une présentation complète des récentes réalisations de la Colombie dans le secteur du café, notamment une récolte record de 14,8 millions de sacs de 60 kg, soit la plus élevée en 33 ans. Il a souligné l'engagement de la Colombie en faveur du développement durable, citant des efforts tels que la récente remise en état de plus de 90 000 hectares de plantations de café, le développement de variétés résilientes au climat et le lancement d'une plateforme numérique directe aux consommateurs appelée *Café Enlace*. Il a indiqué que le secteur du café restait un moteur économique majeur dans le pays, représentant une part importante de son PIB et de ses exportations, et soutenant plus de 552 000 familles d'agriculteurs. Le délégué de la Colombie a également souligné le rôle du Fonds national du café dans la stabilisation des prix et le soutien aux coopératives en période de volatilité, précisant qu'il assurait la sécurité et la stabilité des producteurs indépendamment des fluctuations du marché mondial. Il a conclu en réaffirmant l'engagement de la Colombie dans la qualité, l'innovation et la coopération internationale pour assurer un secteur du café mondial durable et prospère.

19. Mme Lilibeth Aguillón Girón du Salvador a indiqué que le secteur du café du pays avait été revitalisé et s'engageait désormais à l'échelle mondiale à surmonter les difficultés communes par le biais de la coopération. Elle a indiqué que, sous la direction du Président Nayib Bukele, le café avait été reconnu comme un atout national stratégique, ce qui avait conduit à la création de l'Institut salvadorien du café et à la mise en œuvre d'une politique publique axée sur la productivité, le développement durable et la résilience. Elle a également souligné les progrès réalisés dans le renouvellement des plantations, l'amélioration de la traçabilité et de la qualité, et l'avancement des systèmes agroforestiers qui capturaient le carbone et préservaient la biodiversité. Tout en se déclarant favorable aux chaînes d'approvisionnement sans déforestation, la déléguée du Salvador a insisté sur le fait que les petits producteurs avaient besoin d'un accompagnement financier et technique pour se conformer aux nouvelles normes réglementaires. Enfin, elle a réaffirmé que son pays avait la conviction que la coopération internationale, l'innovation responsable et la protection des producteurs et des consommateurs étaient les piliers de la création d'un marché mondial équitable et durable et a invité tous les Membres à travailler ensemble pour que le café reste un pont entre la terre, les peuples et le monde.

20. Un message vidéo de la ministre fédérale de la Coopération économique et du Développement de l'Allemagne, Mme Reem Alabali Radovan, a été diffusé. Elle y soulignait la responsabilité de l'Allemagne de promouvoir des chaînes d'approvisionnement en café équitables et durables et d'assurer un revenu décent et de bonnes conditions de travail aux agriculteurs. Elle y mettait en avant le renforcement de la coopération avec l'Organisation internationale du café et la GCP et a réitéré le soutien de l'Allemagne au Groupe de travail public-privé sur le café de l'OIC. Enfin, elle a félicité le Honduras pour une étape clé : l'expédition vers l'Europe du premier conteneur de café entièrement traçable et conforme au Règlement de l'UE sur la déforestation (RDUE), démontrant l'importance des efforts du secteur privé dans la lutte contre la déforestation.

21. L'ambassadeur Gonzalo Fournier de l'Union européenne a réaffirmé le fort engagement de l'UE pour le café, reconnaissant son importance dans des pays producteurs comme le Honduras et la Colombie. Il a souligné la responsabilité partagée de l'Union européenne aux côtés des producteurs et des exportateurs pour assurer la durabilité de la chaîne de valeur du café et laisser plus de valeur aux pays producteurs. Le délégué de l'Union européenne a également mis en avant le rôle du café pour briser le cercle vicieux de la pauvreté et soutenir le développement économique, tout en promouvant le rajeunissement des plantations, un meilleur accès au financement, davantage d'investissements dans la recherche et le développement et le respect des réglementations environnementales. Avec un portefeuille de 100 millions d'euros pour le secteur du café dans 14 pays, il a indiqué que l'Union européenne soutenait l'adaptation au climat par le biais de l'agroforesterie durable, de l'innovation et du renforcement des capacités des petits producteurs dans le cadre de son programme complet d'investissement Global Gateway. Il a également exprimé son soutien sans faille à l'Organisation internationale du café, appréciant son rôle dans la promotion de la coopération multilatérale, des échanges techniques et du dialogue entre exportateurs et importateurs pour relever les défis environnementaux et commerciaux. Enfin, le délégué de l'Union européenne a salué le secteur privé du café du Honduras et a appelé à améliorer le port de Cortés afin de faciliter la hausse des exportations de café.

22. La Dr Laura Suazo du Honduras a souligné l'importance de disposer d'une politique publique nationale pour le secteur du café, précisant que les améliorations techniques à elles seules ne suffisaient pas sans un soutien au niveau de l'État. Elle a expliqué que le Honduras avait approuvé une politique agricole nationale de 20 ans en 2023, développée par le biais d'une collaboration intersectorielle, le café jouant un rôle central en raison de son importance économique et culturelle. Elle a stipulé que 10 % de la population hondurienne était directement impliquée dans le café et qu'un nouveau sous-secrétariat au café au sein du ministère de l'Agriculture aidait à cibler les efforts, dont la création d'un modèle d'extension agricole et d'un plan national de rénovation agricole. La déléguée a indiqué que le Honduras avait réactivé sa

banque nationale de développement agricole pour proposer des prêts à faible taux d'intérêt et qu'elle travaillait avec les institutions internationales pour soulager le secteur du fardeau de la dette aggravé par le changement climatique et le manque d'assurance. Elle a également évoqué les politiques liées au genre et au changement climatique dans le secteur du café et a fait référence à un programme de partenariat public-privé fructueux du nom de « Con Rural » qui aidait à industrialiser le café à l'aide d'investissements conjoints et de subventions de l'État. Pour finir, elle a mentionné les efforts constants déployés pour mettre en œuvre une stratégie nationale de commercialisation agricole et la nécessité de disposer d'outils juridiques supplémentaires pour soutenir les producteurs confrontés à des problèmes de consolidation financière.

23. M. Miguel Guzmán de la Banque de développement d'Amérique latine et des Caraïbes (CAF) a présenté sa stratégie de prospérité agricole pour l'Amérique latine et les Caraïbes, axée sur la fourniture de solutions financières pragmatiques pour un développement rural durable. Il a souligné que, pour parvenir à une prospérité à long terme, il fallait non seulement plus de productivité et d'infrastructures, mais aussi nouer des partenariats solides entre les secteurs public et privé et disposer d'outils financiers pour soutenir les producteurs lors des transitions, en particulier vers une agriculture résiliente au changement climatique et régénératrice. Il a précisé que la CAF avait déjà investi 4,3 milliards de dollars dans les secteurs liés à l'agriculture et qu'elle visait à doubler ce montant d'ici 2030, en alignant ses politiques sur les Objectifs de développement durable (ODD) et les objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité. M. Guzman a également souligné que la Banque était en train de développer une initiative régionale pour une production de café durable en Amérique centrale, et que des efforts pilotes étaient déjà en cours dans des pays comme le Honduras, incluant un soutien à la numérisation, une assistance technique et des programmes cofinancés comme le « bono cafetalero ». Il a conclu en réaffirmant l'engagement de la CAF à agir en tant que partenaire pragmatique et catalyseur pour favoriser un développement inclusif, financièrement viable et durable sur le plan environnemental dans tous les systèmes agroalimentaires de la région.

24. Le délégué de l'Équateur a reconnu le rôle que la CAF joue depuis longtemps dans le développement régional et a suggéré que l'expérience pilote du Honduras soit partagée en tant que modèle afin que des pays comme l'Équateur puissent apprendre de ses succès et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'initiatives similaires.

25. En réponse à l'intervention du délégué de l'Équateur, le représentant de la CAF a confirmé qu'un modèle de programme régional commun était déjà appliqué (comme dans les projets laitiers durables impliquant plusieurs pays) et a indiqué être ouvert à l'élargissement de la participation et au financement d'initiatives similaires dans d'autres secteurs.

26. Le Conseil a pris note des rapports des politiques nationales en matière de café.

Point 5 : Rapport des réunions des comités et autres organes

Point 5.1 : Comité commun

27. Le Président du Conseil a rappelé que les postes de Président et de Vice-président du Conseil et des Comités étaient attribués sur nomination. Il a rappelé que, lors de sa 138^e session, le Conseil avait nommé M. Zoltan Agai de l'Union européenne en tant que Président et M. Natan Tambuno de l'Indonésie en tant que Vice-président du Comité commun. Il a ensuite informé les Membres que, en raison d'empêchements imprévus, le Président et le Vice-président n'avaient pas pu se rendre au Honduras et que, par conséquent, la Directrice exécutive se chargerait du rapport sur les activités et la dernière réunion du Comité commun.

28. La Directrice exécutive a indiqué que, depuis la dernière réunion du Conseil international du café en mars 2025, le Comité commun s'était réuni à trois reprises pour ses troisième, quatrième et cinquième réunions. Elle a expliqué que les deux premières réunions avaient été stratégiques pour parvenir à un consensus sur les propositions que le Comité avait décidé de recommander pour approbation par le Conseil lors de sa cinquième session, que le Conseil examinerait et approuverait potentiellement pendant la session en cours.

29. Le Conseil a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur le Comité commun.

Point 5.2 : Procédures de soumission et d'évaluation des propositions d'initiatives de l'OIC

30. La Directrice exécutive a présenté le document [JC-13/25 Rev. 2](#), contenant les procédures de soumission et d'évaluation des propositions d'initiatives de l'OIC. Elle a précisé que le document avait été révisé après réception des commentaires des Membres. Lors de sa cinquième réunion, le Comité commun a décidé de recommander que le document soit soumis à l'approbation du Conseil.

31. La déléguée de la Suisse a salué le document structurant le processus de proposition et a remercié le Secrétariat et le Brésil pour cette initiative. Elle a souligné qu'il devrait servir de point de départ et a encouragé tous les Membres, en particulier les Membres exportateurs, à contribuer activement aux futures discussions du Comité commun en vue d'établir des priorités et des activités communes pour l'Organisation.

32. La déléguée de l'Union européenne a soutenu l'approbation des procédures contenues dans le document [JC-13/25 Rev. 2](#).

33. La déléguée des Philippines a suggéré qu'un appel à propositions soit publié selon les procédures établies pour la soumission et l'évaluation des initiatives de l'OIC, et a demandé qu'elles soient distribuées à tous les Membres pour permettre une meilleure compréhension.

34. Le Conseil a approuvé le document [JC-13/25 Rev. 2](#) (Procédures de soumission et d'évaluation des propositions d'initiatives de l'OIC).

Point 5.3 : Rapport sur la conformité avec les dispositions relatives aux données statistiques conformément au Règlement sur les statistiques : années caféières 2023/24 à 2024/2025

35. La Directrice exécutive a indiqué que, au cours de la cinquième réunion du Comité commun, la Cheffe des opérations avait présenté le rapport annuel sur la soumission par les Membres de données statistiques pour les années caféières 2023/24 et 2024/25 (document [JC-19/25](#)). Elle a précisé que le Comité avait observé une baisse de l'indicateur de conformité pour les pays exportateurs, bien qu'un plus grand nombre de Membres soumettaient des données, la raison à cela étant que les informations transmises étaient moins complètes ou moins opportunes. La Directrice exécutive a ajouté que le Comité avait recommandé d'augmenter les ressources de l'OIC pour améliorer la collecte de données et avait décidé de recommander que le document soit soumis à l'approbation du Conseil.

36. Le Conseil a approuvé le document [JC-19/25](#) (Rapport sur la conformité avec les dispositions relatives aux données statistiques conformément au Règlement sur les statistiques : années caféières 2023/24 à 2024/2025).

Point 5.4 : Proposition visant à améliorer la collecte et la diffusion des données statistiques de base de l'OIC

37. La Directrice exécutive a indiqué que, à la suite des discussions tenues lors des deuxième, troisième et quatrième réunions du Comité commun, l'une des initiatives proposées par le Secrétariat avait été approuvée au cours de la cinquième réunion et était recommandée au Conseil pour approbation. L'initiative était axée sur l'amélioration de la collecte et de la diffusion des données statistiques de l'OIC, comme détaillé dans le document [JC-20/25 Rev. 1](#). Elle a

expliqué que les Membres bénéficieraient d'un appui pour la collecte et la soumission ponctuelle de données précises dans le cadre d'ateliers régionaux et de sessions bilatérales intensifiées. Elle a par ailleurs ajouté que l'accès aux données et aux rapports serait amélioré et que le budget et les ressources humaines consacrés aux statistiques étaient en augmentation, le nombre d'employés à temps plein étant passé de 2 à 3,6 unités.

38. Le Conseil a approuvé le document [JC-20/25 Rev. 1](#) (Proposition visant à améliorer la collecte et la diffusion des données statistiques de base de l'OIC).

Point 5.5 : État de mise en œuvre du Plan d'action quinquennal

39. La Directrice exécutive a indiqué que, lors de la dernière réunion du Comité commun, les Membres avaient pris note du rapport sur l'état de mise en œuvre du Plan d'action quinquennal (document [JC-14/25 Rev. 1](#)), qui était également soumis au Conseil pour examen. Elle a souligné qu'avec ce rapport, les indicateurs clés de performance (ICP) étaient compilés pour la première fois depuis 2018 et présentés au Conseil pour la première fois également. Tout en précisant que le Plan d'action quinquennal nécessitait des mises à jour, elle a annoncé que le Comité commun avait reconnu et salué les efforts du Secrétariat à cet égard.

40. La déléguée de l'Union européenne a félicité le Secrétariat pour les progrès réalisés, comme figurant dans le document [JC-14/25 Rev. 1](#).

41. La déléguée du Brésil a remercié la Directrice exécutive pour le travail accompli et l'a félicitée, elle et son équipe, pour leurs réalisations. Elle a déclaré que le résultat était pleinement conforme aux attentes du Brésil, tout en soulignant que, de l'avis du Brésil, la fonction principale de l'Organisation était de fournir des données statistiques fiables.

42. Le Conseil a pris note du document [JC-14/25 Rev. 1](#).

Point 6 : Questions financières et administratives

Point 6.1 : Comité des finances et de l'administration

43. Le Président du Conseil a informé les Membres que l'Ambassadeur Aly Touré de Côte d'Ivoire et M. Zoltan Agai de l'Union européenne, respectivement Président et Vice-président du Comité des finances et de l'administration (CFA), n'avaient pas pu se rendre au Honduras. Par conséquent, il a indiqué que la Directrice exécutive se chargerait du rapport sur les activités et les dernières réunions du CFA.

44. La Directrice exécutive a rendu compte des principales discussions et recommandations issues des 64^e et 65^e réunions du CFA, qui se sont tenues les 5 et 24 septembre 2025.

45. Elle a indiqué que la Cheffe du Service financier et administratif avait présenté l'état des finances, comme décrit dans le document [FA-394/25](#), en communiquant des détails sur les soldes de trésorerie réels à la fin de juillet 2025 et toutes les dépenses budgétisées jusqu'en janvier 2026. Le solde de trésorerie avait été jugé suffisant pour financer les opérations de l'Organisation jusqu'à la fin de l'exercice en cours. La Directrice exécutive a ajouté que le Comité avait souligné l'importance d'assurer la pérennité financière de l'Organisation, de promouvoir des activités durables dans le secteur du café et de renforcer les partenariats public-privé, tout en rappelant aux Membres la nécessité d'acquitter rapidement leurs contributions.

46. Le Conseil a pris note du rapport de la Directrice exécutive.

Point 6.2 : Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés

47. La Directrice exécutive a informé le Conseil que la Cheffe du Service financier et administratif avait présenté un rapport sur le recouvrement des arriérés de contributions, figurant dans le document [FA-395/25 Rev. 1](#). Le rapport a montré une baisse des contributions impayées pour l'année caféière 2024/25 et une hausse du total des contributions de 7 622 £ à la suite des paiements reçus de Madagascar, du Nigéria et de la Tunisie. La Directrice exécutive a souligné qu'à cette date, environ 94 % des contributions pour l'année caféière 2024/25 avaient été reçues.

48. La Directrice exécutive a par ailleurs indiqué que, depuis la dernière réunion du CFA, la Fédération de Russie avait fait savoir que son Trésor fédéral avait réussi à ouvrir un compte spécial pour les transactions en devises étrangères et qu'elle était désormais autorisée à effectuer des paiements en euros, dont ceux liés à ses contributions à des organismes internationaux de produits de base basés au Royaume-Uni. Elle a informé les Membres que le Secrétariat avait déjà demandé que l'office britannique d'application des sanctions financières (OFSI) modifie la licence générale de l'OIC afin de recevoir la contribution de la Fédération de Russie.

49. La déléguée de la Suisse a exhorté tous les Membres qui n'avaient pas encore versé leurs contributions à le faire à temps, insistant sur leur importance pour le bon fonctionnement de l'Organisation.

50. La déléguée de l'Union européenne a rebondi sur l'intervention de la Suisse, réitérant la responsabilité financière commune de tous les Membres pour assurer le bon fonctionnement de l'OIC et la mise en œuvre de son programme de travail.

51. Le Conseil a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés.
--

Point 6.3 : Projet de budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2025/26

52. La Directrice exécutive a indiqué que la Cheffe du Service financier et administratif avait présenté le projet de budget administratif révisé pour l'année caféière 2025/26, figurant dans le document [FA-388/25 Rev. 5](#).

53. Elle a expliqué que la révision reflétait une réduction, en tenant compte des commentaires des Membres lors de la réunion du 5 septembre, comme indiqué dans le document [FA-397/25](#), ainsi que de la récente initiative du 80^e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. La cinquième révision du projet de budget représentait une diminution de 6,5 %, les contributions des Membres étant réduites de 2 600 000 £ (1 300 £ par voix), comme en 2024/25, à 2 432 000 £ (1 216 £ par voix) pour l'année caféière 2025/26. Cet ajustement a été effectué tout en veillant à ce que l'Organisation puisse continuer à renforcer ses activités et à remplir son mandat à des niveaux normaux de fonctionnement. Elle a conclu en informant les Membres que le Comité avait recommandé que le document [FA-388/25 Rev. 5](#) soit soumis à l'approbation du Conseil.

54. La déléguée de la Suisse a remercié le Secrétariat pour avoir répondu aux préoccupations des Membres et a salué les réductions budgétaires. Elle a reconnu qu'il s'agissait d'un exercice difficile mais nécessaire, et a souligné que la pérennité financière restait essentielle, insistant sur le fait que les ressources devraient continuer à être allouées de manière ciblée et efficace.

55. La déléguée de l'Union européenne a approuvé le projet de budget administratif et la réduction de 6,5 %, et a encouragé le Secrétariat à maintenir sa stabilité, soulignant son importance pour la mise en œuvre des buts à long terme de l'Organisation.

56. Le délégué du Honduras a également soutenu l'approbation du projet de budget administratif, tout en remerciant le Secrétariat de l'avoir présenté de manière transparente et ordonnée.

57. La déléguée du Brésil a félicité la Directrice exécutive pour le résultat obtenu, saluant la capacité de l'Organisation à réduire les coûts tout en augmentant sa productivité et son efficacité. Elle a repris les remarques de la déléguée de la Suisse, précisant que les organisations internationales vivaient une période difficile et soutenant l'approche adoptée.

58. Le délégué du Japon s'est joint aux autres délégués pour souligner l'importance de la pérennité financière de l'Organisation et a exprimé sa gratitude pour le travail accompli par le Secrétariat en réponse aux discussions tenues lors des réunions du CFA. Il a conclu en soutenant l'approbation du projet de budget administratif.

59. Le Conseil a approuvé le projet de budget administratif publié ultérieurement sous la forme du document [ICC-140-10](#).

Point 6.4 : Répartition des voix pour le calcul des contributions pour l'année caféière 2025/26

60. La Directrice exécutive a présenté le document [ICC-140-3 Rev. 1](#) contenant la base statistique pour la répartition proposée des voix pour les Membres exportateurs et importateurs et la répartition des voix pour l'année caféière 2025/26.

61. Le Conseil a approuvé la répartition initiale des voix pour le calcul des contributions pour l'année caféière 2025/26 figurant dans le document [ICC-140-3 Rev. 1](#).

Point 7 : Accord international de 2022 sur le Café

Point 7.1 : Membres de l'Accord de 2022

62. La Directrice exécutive a rendu compte des Membres de l'Accord international de 2022 sur le café à la date du 14 octobre 2025. Elle a informé le Conseil que depuis mars, deux nouveaux pays, à savoir le Honduras et le Viêt Nam, avaient signé l'Accord international de 2022 sur le café, et que quatre autres, le Mozambique, Cuba, la Norvège (qui a signé et déposé son instrument de ratification le même jour) et l'Inde, avaient accompli toutes les formalités pour devenir membres. Elle a ensuite présenté la liste de tous les pays qui avaient signé ou effectué leurs procédures d'adhésion, ainsi que les pourcentages requis pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022, à savoir les deux tiers des voix des Membres exportateurs et importateurs. La Directrice exécutive a par ailleurs fait remarquer que ces dernières semaines, le Secrétariat avait contacté plusieurs Membres pour connaître l'avancement de leurs processus internes, soulignant que

l'Angola, la Côte d'Ivoire et le Viêt Nam avaient déjà finalisé leurs procédures internes et n'avaient plus qu'à déposer leurs instruments de ratification.

63. Tout en félicitant les Membres ayant achevé leurs procédures d'adhésion dans le cadre de l'Accord de 2022, la déléguée de la Suisse a exprimé la préoccupation de son pays quant à la lenteur des progrès réalisés par plusieurs autres pays à cet égard. Elle a rappelé aux Membres que l'Accord de 2007 ne pourrait pas être prolongé indéfiniment, comme stipulé dans les dispositions de l'Accord, et a rappelé que la date limite fixée à février 2029 ne pouvait pas être dépassée, exhortant les Membres à tout mettre en œuvre pour finaliser leurs procédures internes dans les plus brefs délais.

64. Remerciant la Suisse pour ses commentaires, la déléguée de l'Union européenne a informé le Conseil que, comme mentionné lors de réunions précédentes, l'Union européenne réalisait de très bons progrès quant à l'approbation de l'Accord de 2022, actuellement à l'examen par les deux colégislateurs, à savoir le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen. Elle a expliqué que le processus en cours prenait généralement quelques mois et a indiqué que l'Union européenne pensait être prête d'ici mi-2026.

65. Le délégué du Royaume-Uni a informé les Membres que son pays était dans la phase finale des autorisations gouvernementales internes requises pour la ratification de l'Accord de 2022. Il a réaffirmé le plein engagement du Royaume-Uni en faveur des principes novateurs de l'Accord, notamment la place importante accordée au développement durable, à la résilience et à l'inclusion du secteur privé. Il a par ailleurs réitéré le soutien fort et actif de son pays à l'Organisation et à son mandat en évolution, exprimant la volonté du Royaume-Uni de se joindre à ses collègues Membres pour ratifier officiellement l'Accord de 2022 et faire progresser leurs objectifs communs.

66. Le Conseil a pris note du rapport sur les Membres de l'Accord de 2022.
--

Point 7.2 : Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 (GTEV)

67. Le Président du Groupe de travail sur l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 (GTEV), M. Michael Wheeler de Papouasie-Nouvelle-Guinée, a rendu compte de la 10^e réunion du GTEV, qui s'est tenue le 15 octobre 2025, indiquant que le Groupe ne s'était pas réuni depuis plus d'un an et expliquant les raisons de ce retard. Il a stipulé que des progrès satisfaisants avaient été réalisés par rapport au mandat du Comité économique, avec des contributions utiles de la délégation du Brésil, qui avaient été acceptées à l'unanimité. Toutefois, pour ce qui est du mandat du Comité des membres affiliés, il a mentionné l'apparition d'une divergence d'opinions. Le

Président du GTEV a indiqué que, après plusieurs réunions, les Membres avaient décidé de laisser plus de temps pour que les propositions puissent mûrir et être examinées. Il a ajouté que, malgré le long délai écoulé depuis la dernière réunion, des consultations informelles s'étaient poursuivies ; des propositions avaient été échangées entre les délégations et des progrès étaient attendus dans un avenir proche.

68. M. Wheeler a souligné qu'il était important que le Groupe de travail réalise des progrès, car de nombreux pays pourraient reporter la ratification du nouvel accord jusqu'à ce que sa fonction devienne plus claire. Il a expliqué que l'objectif de la prochaine réunion, prévue pour la dernière semaine de janvier, serait de faire avancer ses travaux. Pour finir, il a annoncé son intention de quitter la présidence du GTEV en vue de développements futurs.

69. Le Conseil a pris note du rapport sur le Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022.
--

Point 8 : Réunions futures

70. Le Président du Conseil a présenté la communication du Gouvernement suisse exprimant l'intérêt du pays à accueillir une session du Conseil en septembre 2026, comme figurant dans le document [ED-2491/25](#).

71. La déléguée de la Suisse a exprimé sa gratitude pour l'accueil chaleureux réservé par le Honduras et a félicité l'Ambassadeur Iván Romero Martínez et l'équipe pour avoir organisé une excellente réunion. Elle a ensuite officiellement invité les Membres à la 142^e session du Conseil international du café à Genève, faisant valoir l'importance de la Suisse en tant que plaque tournante à la fois de la diplomatie et du café, et précisant que le pays serait le deuxième pays importateur à accueillir une session du Conseil. Elle a souligné l'opportunité de renforcer les synergies avec le secteur privé international du café et les organisations internationales et a annoncé son intention de donner un aperçu du travail de la Plateforme suisse de café, une initiative de développement durable multipartite créée en 2024. Elle a également précisé que le Gouvernement suisse était en contact étroit avec l'Association suisse des négociants en café (*Swiss Coffee Trade Association* - SCTA) pour assurer les réunions consécutives de l'OIC et le dîner et la conférence habituels de la SCTA. Pour finir, elle a reconnu le haut niveau fixé par le Honduras et a affirmé l'engagement de la Suisse à répondre aux mêmes attentes.

72. Le délégué de la Colombie a approuvé la proposition de la Suisse d'accueillir le Conseil international du café en 2026, tout en saluant la coordination avec l'Association suisse des

négociants en café et en réaffirmant que la Colombie serait disponible pour y assister. Il a ensuite rappelé aux Membres que la Colombie organiserait une session en 2027.

73. Le délégué du Honduras a remercié la déléguée suisse pour ses aimables remarques sur l'hospitalité hondurienne et a soutenu la candidature de la Suisse pour accueillir la réunion, tout en réaffirmant l'engagement du Honduras à y participer.

74. La déléguée du Brésil a repris les interventions de la Colombie et du Honduras et a confirmé le soutien du Brésil à la proposition de la Suisse d'organiser la 142^e session du Conseil à Genève.

75. Le Conseil a approuvé la décision de tenir la session de septembre 2026 du Conseil international du Café en Suisse.

Point 9 : Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché

76. La Directrice exécutive a indiqué que le prix indicatif composé de l'OIC avait atteint des niveaux nominaux record en 2024/25, s'établissant en moyenne à 307 cents EU/livre, soit une augmentation de 52 % par rapport à l'année précédente, et atteignant un pic à 354 cents EU/livre en février 2025, tout en restant inférieur aux sommets en termes réels des années 1970. Elle a expliqué que l'origine de la flambée des prix était attribuée à des déficits consécutifs de l'offre mondiale de 2019/20 à 2023/24, provoqués par des facteurs tels que la pandémie de COVID-19, le gel au Brésil et les sécheresses en Indonésie et au Viêt Nam, qui avaient considérablement réduit les stocks. Elle a ajouté que malgré un retour modeste à l'excédent en 2024/25, les prix étaient restés élevés en raison de l'incertitude persistante, de l'offre limitée d'Arabica en provenance du Brésil, des difficultés logistiques au Viêt Nam et de la résilience de la demande, en particulier en Asie et au Moyen-Orient. La Directrice exécutive a souligné que les exportations avaient atteint un autre record en 2024/25, avec 128 millions de sacs expédiés, soit une hausse légère du volume mais une augmentation marquée des recettes d'exportation à 47 milliards de dollars, stimulée par la hausse des prix. Elle a également fait remarquer que si les exportations du Brésil avaient baissé, des pays comme l'Ouganda, l'Éthiopie, le Viêt Nam, la Colombie et le Mexique avaient enregistré une forte croissance. Enfin, elle a indiqué que la répartition des exportations était revenue à des niveaux régionaux plus équilibrés, l'Afrique montrant une dynamique croissante, en particulier l'Ouganda et l'Éthiopie, soutenue par de nouveaux investissements et des plans d'expansion.

77. La Directrice exécutive a souligné que, face à l'incertitude croissante sur les marchés mondiaux du café provoquée par les chocs climatiques, les ravageurs et les perturbations

logistiques, il était plus essentiel que jamais de disposer de données fiables. Elle a fait valoir le rôle unique de l'OIC dans la fourniture de statistiques vérifiées, transparentes et comparables qui combinent des informations provenant des pays producteurs et des pays consommateurs, renforçant ainsi la confiance du marché et soutenant l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Elle a par ailleurs indiqué que l'approche de l'OIC en matière de données est alignée sur celle d'autres organismes internationaux de produits de base et s'appuie sur un large éventail de sources officielles et du marché pour garantir des informations de haute qualité. Pour finir, elle a informé le Conseil que le Secrétariat avait renforcé ses capacités et commencé à apporter une aide ciblée aux Membres par le biais d'ateliers régionaux et d'un meilleur accès à ses bases de données statistiques.

78. La Directrice exécutive a ensuite évoqué l'état de la mise en œuvre du Programme d'activités depuis mars 2025. Pour le but stratégique I, elle a expliqué que le Secrétariat avait déployé des efforts pour renforcer la conformité des Membres grâce à trois ateliers régionaux, maintenu ses publications régulières avec un nombre croissant d'abonnés et accru la sensibilisation proactive des médias. En ce qui concerne le but stratégique II, elle a indiqué que les réunions institutionnelles avaient été intensifiées, y compris les consultations sur les procédures d'adhésion à l'Accord de 2022. En ce qui concerne les efforts de communication, la Directrice exécutive a expliqué que le site Web de l'OIC avait enregistré plus de 1,5 million de visites et que l'engagement augmentait sur les médias sociaux. Quant au but stratégique III, elle a indiqué que l'OIC avait renforcé sa coopération par le biais de protocoles d'accord avec des organisations clés, de webinaires conjoints et d'un engagement dans de nouvelles initiatives de financement. Elle a également informé les Membres de l'adoption par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) d'une résolution reconnaissant le 1^{er} octobre comme Journée internationale du café, citant le rôle que le Brésil et d'autres Membres de l'OIC avaient joué pour franchir cette étape. Elle a ajouté que la résolution était en attente d'examen final par l'Assemblée générale des Nations Unies et a encouragé les Membres à prendre les mesures nécessaires pour soutenir son adoption.

79. Enfin, la Directrice exécutive a conclu en indiquant que des rapports résumant les missions qu'elle avait entreprises depuis la dernière session du Conseil, avec toutes les activités réalisées et les résultats, avaient été soumis aux Membres comme demandé lors de la 139^e session du Conseil. Elle a brièvement décrit quatre missions dont les rapports sont en cours, à savoir le Brésil, l'Afrique du Sud, la Colombie et New York, et a souligné que ces voyages avaient comporté des réunions avec des organismes nationaux du café, des forums internationaux et la première participation de l'OIC en tant qu'observateur à l'Assemblée générale des Nations Unies.

80. La déléguée du Brésil a remercié la Directrice exécutive pour sa présentation complète et l'a félicitée, elle et son équipe, indiquant que la présentation avait été éclairante et

informative, et qu'elle représentait aussi une précieuse opportunité d'apprentissage. Elle a observé que les prix élevés faisaient souvent l'objet de critiques, mais qu'ils incitaient également les agriculteurs à réinvestir dans leur production, à améliorer la gestion des sols et à promouvoir d'autres pratiques bénéfiques à la culture du café. Elle a souligné que les prix élevés avaient finalement contribué à la durabilité à long terme de la production de café.

81. Un autre délégué du Brésil a félicité la Directrice exécutive pour le rapport et a reconnu que les réalisations de l'Organisation faisaient ressortir l'importance d'adopter un récit constructif lorsqu'il s'agit de parler des prix, en utilisant le terme « rémunérateur » plutôt que « élevé », pour transmettre une perspective équilibrée et durable. Il a souligné que des prix rémunérateurs pouvaient générer des résultats positifs, notamment réduire la déforestation et promouvoir des initiatives sociales. Par exemple, il a fait remarquer qu'avec une rémunération appropriée et juste, les producteurs ne seraient pas obligés d'étendre les zones de culture et pourraient plutôt investir dans la restauration des sols pour améliorer leur productivité, assurer un approvisionnement stable aux consommateurs et promouvoir une consommation plus efficace de l'eau. Il a également salué la reconnaissance officielle du 1^{er} octobre comme Journée internationale du café, soulignant son importance pour attirer davantage l'attention sur le secteur du café, en particulier chez les jeunes.

82. Le délégué du Honduras a dit avoir été impressionné par le rapport de la Directrice exécutive, malgré ses nombreuses années de service en tant que Représentant permanent de son pays auprès de l'OIC. Il l'a félicitée pour son leadership dans l'élargissement du champ d'action mondial de l'OIC et a exprimé sa gratitude pour ses efforts sans relâche pour le compte de l'ensemble du secteur du café, ainsi que pour sa capacité à toujours identifier des solutions positives aux défis.

83. Le délégué de la Colombie a fait écho à l'intervention du Honduras et a remercié la Directrice exécutive, notamment pour son programme chargé lors de sa visite dans son pays et les réunions très fructueuses tenues avec les producteurs et le ministre colombien de l'Agriculture.

84. Le délégué de l'Inde a remercié la Directrice exécutive pour sa présentation et son rapport complet, saluant les efforts de l'Organisation pour améliorer l'analyse et la transparence des données. Il a souligné les récentes discussions virtuelles de l'Inde avec l'Organisation dans le but d'améliorer le partage des données et de combler les lacunes existantes, et a exprimé son intérêt à poursuivre de tels engagements constructifs à l'avenir.

85. La déléguée de la Suisse s'est jointe aux autres délégations pour exprimer sa gratitude à la Directrice exécutive, à son équipe et à tous les partenaires pour leur travail considérable et

remarquable. Elle a insisté sur l'importance de la transparence, reprenant les remarques émises par l'Inde, et a souligné à quel point elle était essentielle pour renforcer la confiance entre les Membres.

86. Le Conseil a pris note du rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché.

Point 10 : Durabilité et partenariats

Point 10.1 : Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) et Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux

87. La Directrice exécutive a rendu compte du travail du Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC), en commençant par les activités liées aux processus de revenu minimum vital et de prospérité au Rwanda et au Mexique, ainsi que le suivi des initiatives avec la GCP. Elle a souligné par ailleurs que le dialogue sur ces activités s'était également poursuivi avec l'Éthiopie et le Salvador. Elle a avancé que l'OIC avait participé à plusieurs panels sur le revenu minimum vital et la prospérité, y compris ceux organisés par la GIZ, Fairtrade/IDH et la SCA, et que le dialogue stratégique avec le Gouvernement allemand et la GCP sur le revenu minimum vital et la prospérité dans le cadre de la Déclaration commune s'était poursuivi.

88. La Directrice exécutive a indiqué que le Guide du processus de revenu minimum vital et de prospérité avait été élaboré sous forme d'application en ligne. Elle a précisé que des modifications seraient apportées sur la base des commentaires des Sherpas et des Membres de l'OIC avant que l'outil ne soit rendu public. La Directrice exécutive a expliqué que, pour mesurer le revenu actuel des ménages et les coûts de production, des outils de proxy avaient été développés pour rationaliser le processus, et que COSA développait également une application de coûts de production avec un financement externe. Elle a également rendu compte d'autres engagements, notamment une réunion du domaine technique de travail 1 et deux réunions du domaine technique de travail 3, ainsi que le lancement d'une action commune sur le RDUE au sein des sous-groupes du domaine technique de travail 3.

89. La Directrice exécutive a ajouté qu'une newsletter du Groupe de travail public-privé sur le café avait été lancée et que l'OIC et son GTPPC participaient activement aux réunions du Programme d'action de la COP30, promouvant la collaboration dans le secteur du café en tant que cas modèle. Pour finir, elle a indiqué que le GTPPC avait été soumis et approuvé en tant qu'initiative visant à faire progresser la résilience climatique pour la COP30.

90. La Directrice exécutive a rendu compte de la 23^e réunion des Sherpas du GTPPC, qui s'est tenue le 15 octobre 2025, en précisant que deux sujets clés avaient été abordés : savoir si les

prix élevés du café revenaient aux producteurs, et le revenu minimum vital et la prospérité, en particulier par rapport au passage à une agriculture régénératrice et à l'action collective pour le climat. Elle a ajouté qu'il était généralement admis que des prix équitables avaient profité aux producteurs, bien que la hausse des coûts de production et des frais de subsistance puisse affecter ce bénéfice. Enfin, elle a expliqué que certains participants avaient avancé que des prix plus élevés pourraient décourager les investissements dans le développement professionnel des agriculteurs.

91. La Directrice exécutive a indiqué que JDE Peet's avait présenté une initiative d'agriculture régénératrice qui pourrait potentiellement augmenter le revenu net des agriculteurs de 60 %, avec un soutien comprenant une rémunération, une formation et des conseils, tandis que Tchibo avait souligné l'importance de l'action collective pour le climat et de bonnes pratiques agricoles évolutives.

92. La Directrice exécutive a expliqué que, si de nombreux membres du GTPPC étaient favorables à une exploration plus poussée de ces opportunités, soulignant les avantages de l'agriculture régénératrice et l'importance de la coopération public-privé pré-concurrentielle, certains avaient exhorté à la prudence, faisant remarquer qu'elle ne devrait pas être actuellement une priorité absolue et que la rentabilité et l'attrait pour les agriculteurs dans différents contextes devaient être pris en compte. Elle a annoncé qu'un consensus avait émergé sur le fait que l'agriculture régénératrice était souhaitable, mais que le rôle du GTPPC dans sa mise à l'échelle devait être défini plus clairement, potentiellement en tant que plateforme de dialogue et de liens avec les possibilités de financement. Enfin, la Directrice exécutive a ajouté que les membres du GTPPC avaient indiqué que cette dernière pourrait également servir de plateforme pour approfondir les connaissances des modèles et pratiques agricoles qui sont efficaces dans différents contextes, afin d'encourager les agriculteurs à passer à l'agriculture régénératrice.

93. La Directrice exécutive a poursuivi avec un rapport sur le 7^e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux, qui avait débuté la veille, avec des présentations intéressantes de la ministre Laura Suazo, du ministre Luis Soliz de l'Institut de conservation des forêts, de l'ONUDI, de la CAF et des conférenciers exceptionnels. Elle a ajouté que leurs interventions s'étaient appuyées sur une vaste expérience et de réels investissements dans le secteur du café. La Directrice exécutive les a remerciés pour leurs excellentes contributions, ajoutant qu'ils avaient préparé le terrain et élargi les perspectives des participants pour les sessions sur les marchés, le revenu minimum vital et la prospérité, et l'agriculture régénératrice.

94. En ce qui concerne les marchés, la Directrice exécutive a indiqué que les intervenants avaient communiqué des informations importantes au cours de la session d'analyse du marché. Elle a précisé qu'ils avaient expliqué les causes et les effets des prix élevés du café et exploré

les tendances actuelles sur le marché du café. Elle a ajouté que le contexte du marché était très incertain, fortement influencé par le climat, la géopolitique et la réglementation avec des intérêts divergents, et que cette incertitude rendait encore plus important le suivi collectif des développements et le partage d'informations factuelles sur la dynamique du marché et l'incidence des réglementations.

95. En ce qui concerne l'agriculture régénératrice, la Directrice exécutive a félicité les intervenants pour leurs contributions. Elle a indiqué que les sessions avaient mis en évidence les lacunes et les améliorations potentielles que permettrait l'agriculture régénératrice pour augmenter les revenus des agriculteurs. Elle a également souligné que les discussions avaient porté sur la mécanisation et les moyens d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en café, tout en spécifiant que différents rôles pourraient être développés par l'OIC/le GTPPC en collaboration avec des partenaires, des agences de développement et d'autres bailleurs de fonds, tels que l'Union européenne.

96. Le Conseil a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur les activités du GTPPC et sur le 7^e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux.

Point 10.2 : Cadre réglementaire du secteur du café

97. La Cheffe des opérations a évoqué le cadre réglementaire du secteur du café, précisant que ce dernier, ainsi que le contexte du marché, restaient instables. Elle a abordé quatre points clés, à savoir :

- (a) Le règlement de l'UE contre la déforestation (RDUE) devait entrer en vigueur le 30 décembre 2025 (et six mois plus tard pour les micro et petites entreprises). L'évaluation comparative des risques de la Commission européenne devrait également entrer en application à la même date malgré une motion non contraignante du Parlement européen contre sa méthodologie.
- (b) Depuis le 1^{er} octobre 2025, un nouveau règlement de l'UE sur les importations biologiques a nécessité une adaptation de la définition du biologique de l'UE, remplaçant le mécanisme d'équivalence précédent.
- (c) Une directive européenne omnibus visant à simplifier la réglementation en matière de diligence raisonnable avait été publiée. La directive sur le devoir de diligence des entreprises en matière de durabilité (CS3D) avait été retardée, offrant aux États membres de l'UE une année supplémentaire pour définir la législation nationale (l'application pour les pays producteurs qui importent dans l'UE devrait commencer en juillet 2028).

- (d) Le règlement de l'UE sur le travail forcé avait été publié et entrerait en vigueur en décembre 2027, les lignes directrices et une base de données étant prévues en 2026.

98. En ce qui concerne les opportunités de financement, la Cheffe des opérations a souligné les initiatives mondiales, précisant qu'il était possible que les banques de développement nationales et régionales offrent les meilleures opportunités. Elle a informé les Membres que l'OIC poursuivait ses échanges avec la *Cassa Depositi e Prestiti* en Italie et la Banque mondiale sur la structuration du Fonds mondial du G7 qui serait présentée à la COP30, ainsi que l'Initiative pour des marchés durables du Royaume-Uni et le projet phare de Global Gateway de l'UE en Afrique pour le café durable et les chaînes de valeur résilientes au climat. Pour finir, elle a indiqué que l'Organisation continuait également à suivre et à promouvoir les investissements liés au café avec les agences de l'Organisation des Nations Unies, dont le Centre du commerce international (ITC) et la FAO.

99. Le Conseil a pris note du rapport de la Cheffe des opérations sur le cadre réglementaire du secteur du café.

Point 10.3 : État de la mise en œuvre des protocoles d'accord de l'OIC

100. La Cheffe des opérations a présenté le document [ICC-140-4](#), rappelant qu'une évaluation des partenariats de l'OIC avait été menée à la suite d'une demande présentée lors de la 139^e session du CIC en mars 2025. Elle a relevé que depuis l'année caféière 2021/22, post-COVID, l'Organisation avait signé cinq protocoles d'accord :

- (a) Deux avec des agences onusiennes : un avec l'ITC seul et un conjoint impliquant l'OIC, l'ITC et le Centre d'économie circulaire du café.
- (b) Trois avec des associations ou des initiatives du secteur privé : un avec la GCP, un avec la SCA et un avec l'ACRAM.

101. Elle a précisé aux Membres que quatre de ces partenariats étaient mondiaux, tandis que celui avec l'ACRAM était axé sur l'Afrique. La Cheffe des opérations a souligné que les activités comprenaient le renforcement des capacités, les approches de test, le réseautage stratégique, l'apprentissage conjoint, la promotion de l'innovation et la gestion des connaissances. Elle a conclu en indiquant qu'une liste détaillée des activités avait été distribuée dans le document en question.

102. Le Président du Conseil a remercié la Cheffe des opérations pour son rapport. Il en a ensuite profité pour inviter des représentants de l'Association africaine des cafés fins (AFCA) à signer un protocole d'accord avec l'OIC, qui avait déjà été approuvé par le Conseil lors de sa 139^e session.

103. Le Conseil a pris note du document [ICC-140-4](#).

Point 11 : Bureaux et comités

Point 11.1 : Président et Vice-président et composition des comités

104. La déléguée du Brésil, en sa qualité de porte-parole des Membres exportateurs, a désigné l'Ambassadeur Aly Touré de Côte d'Ivoire comme Président du Comité commun. Elle a indiqué que les pays suivants avaient exprimé leur intérêt à devenir membres du Comité commun : Brésil, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Honduras, Inde et Togo.

105. La déléguée de l'Union européenne, en sa qualité de porte-parole des Membres importateurs, a désigné M. Zoltan Agai de l'Union européenne comme Vice-président du Comité commun et a confirmé la Suisse et l'Union européenne comme membres du Comité pour l'année caféière 2025/26.

106. La déléguée du Brésil, en sa qualité de porte-parole des Membres exportateurs, a informé le Conseil que la nomination à la vice-présidence du CFA serait soumise lors de la prochaine session du Conseil. Elle a indiqué que les pays suivants avaient exprimé leur intérêt à devenir membres du CFA : Brésil, Colombie, Honduras, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Togo.

107. La déléguée de l'Union européenne, en sa qualité de porte-parole des Membres importateurs, a désigné M. Zoltan Agai de l'Union européenne comme Président du CFA. Les pays suivants ont exprimé leur intérêt à devenir membres du CFA : Japon, Norvège, Suisse et Union européenne.

108. Le Conseil a approuvé la nomination de l'Ambassadeur Aly Touré de Côte d'Ivoire en tant que Président et de M. Zoltan Agai de l'Union européenne en tant que Vice-président du Comité commun pour l'année caféière 2025/26.

109. Le Conseil a approuvé la composition du Comité commun pour l'année caféière 2025/26 soumise par les Membres exportateurs et importateurs.

110. Le Conseil a approuvé la nomination de M. Zoltan Agai de l'Union européenne en tant que Président du CFA pour l'année caféière 2025/26.

111. Le Conseil a approuvé la composition du CFA pour l'année caféière 2025/26 soumise par les Membres exportateurs et importateurs.

Point 11.2 : Président et Vice-président du Conseil

112. La déléguée du Brésil, en sa qualité de porte-parole des Membres exportateurs, a proposé M. Michael Wheeler de Papouasie-Nouvelle-Guinée pour le poste de Président du Conseil international du café pour l'année caféière 2025/26.

113. La déléguée de l'Union européenne, en sa qualité de porte-parole des Membres importateurs, a informé les Membres de la nécessité de reporter la nomination du Vice-président du Conseil à sa prochaine session.

114. Le Président du Conseil a déclaré avoir été honoré d'officier pendant l'année caféière 2024/25, soulignant la diversité des Membres de l'OIC et insistant sur le fait qu'un dialogue ouvert était toujours essentiel au progrès de l'Organisation. Il a sincèrement remercié la Directrice exécutive et l'équipe du Secrétariat de l'OIC pour leur dévouement et leur professionnalisme dans la réussite des réunions. Le Président du Conseil a également exprimé sa gratitude à tous les Membres de l'OIC pour leur coopération et leur travail acharné tout au long de l'année, ainsi qu'aux anciens Présidents pour leur soutien et leurs conseils. Pour finir, il a rendu hommage à son successeur, M. Michael Wheeler, mettant en avant sa vaste expérience et son engagement de longue date dans le secteur du café, et se disant confiant dans le fait que l'Organisation resterait entre d'excellentes mains sous sa direction.

115. M. Michael Wheeler de Papouasie-Nouvelle-Guinée a exprimé sa gratitude au Conseil lors de son élection à la présidence et a remercié son prédécesseur et ses anciens présidents pour leur leadership. Il a indiqué que c'était un honneur personnel d'occuper ce poste, après avoir travaillé en étroite collaboration avec l'OIC depuis 1978, et l'a décrit comme la plus haute fonction qu'il ait occupée durant cette période. Il a estimé que la présidence de l'OIC serait une expérience d'apprentissage, offrant de précieuses leçons en matière de négociation et de nature humaine, et a prédit que l'année à venir serait intéressante et productive. M. Wheeler a également exprimé sa fierté au nom de son pays, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, indiquant que cet honneur coïncidait avec le 50^e anniversaire de son indépendance et réaffirmant son engagement de longue date en faveur de la coopération internationale dans le domaine du café depuis la création

de l'Organisation. Il a conclu en s'engageant à servir avec dévouement et à demander des conseils et du soutien à ses collègues pendant son mandat.

116. Le Conseil a élu M. Michael Wheeler à la présidence du Conseil international du café pour l'année caféière 2025/26.

Point 11.3 : Président du Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022

117. La déléguée de l'Union européenne, en sa qualité de porte-parole des Membres importateurs, a proposé M. Tom Fabozzi de l'UE-Irlande comme Président du Groupe de travail sur l'entrée en vigueur de l'AIC 2022.

118. Le Conseil a élu M. Tom Fabozzi de l'UE-Irlande à la présidence du Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022.

Point 12 : Pouvoirs

119. La Cheffe des opérations a déclaré que les pouvoirs reçus étaient en ordre et a noté que le Secrétariat, en tant que pratique standard, publierait à une date ultérieure un rapport sur les pouvoirs et une liste des délégations qui avaient assisté à la session du Conseil.

120. Le Conseil a approuvé le rapport sur les pouvoirs.

Point 13 : Questions diverses

121. Aucune autre question n'a été abordée.

Séance de clôture

122. La déléguée de l'Union européenne a exprimé sa gratitude envers le Gouvernement et la population du Honduras pour leur chaleureux accueil et l'organisation des réunions de l'OIC, et a remercié le Président du Conseil, la Directrice exécutive et le personnel de l'OIC pour leur dévouement et leur professionnalisme. Elle a réaffirmé l'engagement fort de l'UE dans l'OIC en tant que plateforme clé pour la coopération mondiale en matière de café et a souligné les priorités futures, notamment l'augmentation de la valeur ajoutée locale, le rajeunissement des plantations de café, l'amélioration de l'accès au financement et l'investissement dans la

recherche et les pratiques agroécologiques. Enfin, elle a remercié tous les participants pour leur participation constructive et a décrit la session comme une expérience précieuse et enrichissante.

123. Les délégués du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica et de l'Inde ont repris les propos de la déléguée de l'Union européenne, remerciant la Directrice exécutive et le Secrétariat pour leurs efforts dans l'organisation des réunions, ainsi que le Gouvernement du Honduras pour son chaleureux accueil. Ils ont également félicité M. Tom Fabozzi pour sa présidence pendant l'année caféière 2024/25 et M. Michael Wheeler pour sa nomination à la présidence du Conseil.

124. Le délégué du Togo, s'exprimant également au nom du Gabon et du Rwanda, a remercié le Gouvernement et la population du Honduras pour leur excellente organisation. Il a félicité l'Ambassadeur Iván Romero-Martínez et le Président sortant et a souhaité la bienvenue au Président nouvellement élu. Il a loué le professionnalisme de la Directrice exécutive et du Secrétariat de l'OIC, a salué les efforts des interprètes et a remercié les délégués pour leur collégialité. Il a également félicité la ministre hondurienne de l'Agriculture et a souligné le succès et l'environnement productif de la session du Conseil.

125. La Dr Laura Suazo, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Honduras, au nom du Gouvernement et de la présidente Xiomara Castro, a exprimé sa profonde gratitude envers l'OIC, ses Membres et ses délégués pour avoir choisi le Honduras comme hôte d'une session historique du Conseil. Elle a souligné le rôle central du café dans la culture, l'économie et la vie quotidienne du Honduras, qu'elle a décrit comme un symbole d'identité, de tradition et de joie pour sa population. La ministre a souligné que le café soutenait 10 % de la population du pays et servait de vecteur clé pour le progrès économique et social. Elle a réaffirmé l'engagement du Honduras en faveur du développement durable, de la traçabilité et de l'inclusion dans les chaînes de valeur du café, mentionnant les efforts visant à rajeunir les plantations de café et à soutenir les petits et moyens producteurs. Elle a souligné l'importance des partenariats public-privé et de la coopération internationale, en particulier pour autonomiser les femmes et les jeunes et s'adapter aux nouvelles réglementations mondiales et aux défis climatiques. La ministre a souligné que les défis mondiaux du café devraient être abordés collectivement par le biais de la volonté politique, d'une vision commune et d'une coopération multilatérale, l'OIC restant une plateforme vitale pour le dialogue et le consensus. Elle a conclu en remerciant toutes les délégations, les partenaires et les équipes nationales pour leur dévouement et a invité toutes les personnes présentes à emporter avec elles l'esprit renouvelé de collaboration et le goût du café hondurien en tant que symbole d'unité et de résilience parmi les pays producteurs de café.

126. Le Président du Conseil a clôturé la 140^e session du Conseil international du Café.